

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
DIRECTION ACHATS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°T/0186/PDV

Le 15/06/ 2016 à 09 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Centre de Formation Ferroviaire de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI, AGDAL, RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour la réalisation des prestations suivantes:

**PROJET DE REALISATION DES TRAVAUX TOUT CORPS D'ETAT
DU COMPLEXE FERROVIAIRE DE LA GARE DE RABAT VILLE**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau COD de la Direction Achats, sis 8bis rue Abderrahmane EL ghafiki Agdal Rabat, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du portail ONCF à l'adresse www.oncf.ma.

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est de trois cents (300,00) Dirhams.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à Cinq millions neuf cent quarante mille (5 940 000, 00) DIRHAMS.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre vingt seize millions (**396 000 000,00**) Dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Achats ONCF (RG.0003/PMC- version 02 et ses rectificatifs n°1, 2, 3 et 4).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau indiqué ci dessus à l'adresse susvisée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification des entreprises BTP délivré par le Ministère de l'Equipeement du transport et de la logistique :

- Secteur et qualification appliqués à partir du 1^{er} janvier 2015 :

Secteur	Nouvelle Qualification	Classe	Secteur	Ancienne qualification	Classe
A : construction	A3	S	5	5.15	1
L : Menuiserie charpente	L4, L5, L7, L8	1	7	7.4, 7.5, 7.9 et 7.10	1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

NB : Tous les documents exigés doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes.